Que sont devenus les cahiers de doléances?

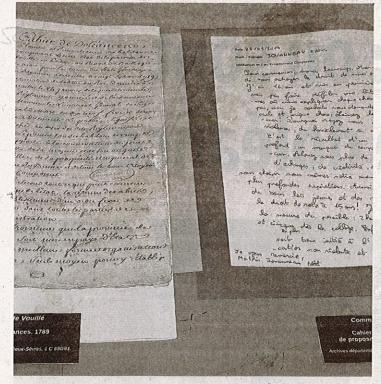
En Deux-Sèvres, 149 cahiers de doléances ont été ouverts, il y a un an, dans les mairies. Aujourd'hui remisés aux Archives, ils auraient bien été exploités.

ly a un peu plus d'un an, la contestation sociale incarnée par le mouvement des Gilets jaunes secouait le pays. Sans attendre l'annonce du Grand Débat national, des maires ni sourds ni aveugles avaient alors perçu les premiers l'ampleur de la crise et le besoin d'expression. À l'appel initial de l'Association des maires ruraux de France et l'Association des petites villes françaises, certains maires des Deux-Sèvres ont ainsi commencé à organiser des permanences spéciales en mairies et ouvert des cahiers de doléances où les habitants pouvaient exprimer librement leurs difficultés et/ou propositions. Au total, 149 cahiers de doléances ont été ouverts en Deux-Sèvres dans un peu moins de mairies car certaines en ont ouvert plusieurs. L'État avait chargé les préfectures de récupérer tous ces cahiers et d'en exploiter la matière.

« Cahiers citoyens »

Que sont-ils devenus en Deux-Sèvres? Nous les avons retrouvés aux Archives départementales à Niort. Attention, pas au fin fond de cartons, en vrac, sans jamais avoir été ouverts. Mais soigneusement répertoriés et conservés, et surtout, leur substantifique moelle en a été extraite avant qu'ils ne soient remisés en ces lieux.

« Nous avons récupéré tous ces cahiers jusqu'au 20 février 2019 », explique la préfecture.



Les cahiers de doléances de 1789 (accessibles en ligne) et ceux de 2019 désormais conservés aux Archives départementales.

Des « cahiers de doléances » devenus des « cahiers citoyens ». L'exploitation de leur contenu n'a pas traîné puisque « tout a été immédiatement scanné et envoyé à la Bibliothèque nationale de France le 22 février », assure la préfecture des Deux-Sèvres. Une copie donc des écrits originaux venant abonder le fonds de la BNF qui n'a finalement pas été rendu public, comme initialement promis.

Mais dans l'intervalle, les écrits des Deux-Svériens auraient bien été exploités. « Ils ont été lus et traités afin d'en dresser une synthèse remontée le ler avril au référent national du Grand Débat et qui a alimenté la restitution nationale », assure la préfecture. L'avenir dira ce qui sera fait – ou pas – de toutes ces contributions écrites spontanées d'habitants. Mais au moins a-t-on l'assurance aujourd'hui que le contenu n'a pas été jeté aux oubliettes comme certains le craignaient au départ. Et comme

pouvait le faire craindre la révé-

lation récente que tous ces cahiers avaient « fini » aux Archives départementales de chaque département. Comme promis à l'oubli. Comme s'ils avaient été aussi vite ouverts au cœur de la crise pour apaiser les esprits que rangés sitôt le plus fort de celle-ci passée.

« Une valeur historique d'un point de vue social »

Au « magasin de conservation » des Archives départementales, les 149 cahiers de doléances soigneusement répertoriés occupent un mètre linéaire d'une étagère. « Nous les avons reçus de la préfecture au printemps », indique Aude Seillan, la directrice des Archives départementales. Tous ces documents ont « une valeur historique d'un point de vue social ». L'histoire étant encore très récente, « aujourd'hui, on n'en voit pas forcément l'intérêt », conçoit-elle. Mais « demain, ils vont représenter le miroir de la société ». Et d'ores et déjà, un petit comparatif avec les cahiers de doléances de 1789 s'avère très instructif. Où l'on s'aperçoit que plus de deux siècles plus tard, les revendications du peuple ne sont pas si éloignées!

Hélène Échasseriau

Archives départementales des Deux-Sèvres sur internet à archives.deux-sevres.com; sur place au 26, rue de la Blauderie à Niort. Tél. 05.49.08.94.90.

••• 1789-2019 : « une constance des doléances »

Le maire de Saint-Christophesur-Roc, Yves Attou, a été l'un des deux premiers en Deux-Sèvres à ouvrir un cahier de doléances dans sa mairie, convaincu de l'intérêt de la chose, avant même que le Grand Débat national ne soit lancé. Que pense-t-il de l'absence de visibilité du contenu de ces cahiers de doléances, pourtant promise au nom de la transparence à l'issue du Grand Débat?

« Je ne suis pas choqué que cela ne soit pas accessible en ligne. L'idéal, ce serait une synthèse nationale sous forme de livre mais ce serait énorme! » Le maire ne pense pas non plus que toutes ces contributions n'aient servi à rien. « C'était intéressant de voir des gens venir s'exprimer. C'est une expression citoyenne, c'était mûr. C'était bienvenu. »

Seul regret peut-être pour le maire, cette impression que la démarche n'a pas réuni toutes les catégories de la population: « On n'a pas pu capter les jeunes », observe-t-il clairement au regard de la trentaine de contributeurs dans sa commune. « On retrouve aussi un public un peu éduqué, ceux qui s'intéressent déjà la vie sociale, économique... » Comme si tout le monde n'avait peut-être pas osé franchir la porte de la mai-

rie, notamment les personnes les plus en difficulté. Par peur de ne pas pouvoir formuler aisément par écrit leurs attentes?

« Une revendication de la classe laborieuse »

Sur le fond, la lecture de la trentaine de contributions du cahier de doléances de 2019 comparée à celles de 1789 l'amène à cette réflexion: « On a l'impression que ça dit la même chose. Ce qui frappe, c'est la permanence de ces doléances, leur constance. Il y est beaucoup question des impôts, de l'inégalité fiscale », constate le maire. « Il y a toujours une

revendication de la classe laborieuse, cette France périphérique qui travaille et qui a du mal à payer ses impôts. »

Ainsi sur le cahier des doléances de 1789 de la paroisse de Saint-Christophe-sur-Roc peut-on lire que « ladite paroisse est très pauvre, soit par le terrain sec et ingrat, soit par les impositions qu'elle a à supporter ». Et encore que « les cultivateurs n'ont pas recueilli suffisamment de blé pour leur subsistance et que le reste des habitants a été très molesté et obligé de vendre ses meubles et effets pour vivre et payer les deniers du Roi ».

H.E.